

Ordre du jour
Agenda 24.4

RÈGLEMENT
BY-LAW 6950

Règlement de fermeture d'une place publique formée d'une partie des lots 2513-21, 2515-1, 2513-22, 2513-23, 2515-9 et des lots 2513-24, -25, -26, 2515-2, -3, -4, -5, -6 et -7 du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 25 février 1986,

le Conseil décrète:

1.- La place publique formée d'une partie des lots 2513-21, 2515-1, 2513-22, 2513-23, 2515-9 et des lots 2513-24, -25, -26, -2515-2, -3, -4, -5, -6 et -7 du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, située au sud-est de la rue Saint-Patrick, entre l'avenue Atwater (haut niveau ouest) et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, est à l'avenir fermée et son usage comme place publique discontinué.

By-law closing a public place made up of a part of lots 2513-21, 2515-1, 2513-22, 2513-23, 2515-9 and of lots 2513-24, -25, -26, 2515-2, -3, -4, -5, -6 and -7 of the cadastre of the Municipality of the Parish of Montréal.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on February 25, 1986,

the Conseil ordained:

1.- The public place made up of a part of lots 2513-21, 2515-1, 2513-22, 2513-23, 2515-9 and of lots 2513-24, -25, -26, 2515-2, -3, -4, -5, -6 and -7 of the cadastre of the Municipality of the Parish of Montréal, located southeast of Saint-Patrick Street, between Atwater Avenue (west high level) and the Canadian National, shall in the future be closed and its use as a public place, discontinued.

B
.../2

-24.4/2-

Ces lots et parties de lot sont indiqués par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan P-32 Saint-Gabriel, préparé le 15 octobre 1985 par Guy Filion, arpenteur-géomètre, avec description technique portant la même date, ces documents étant identifiés par le Greffier de la Ville.

These lots and parts of lots are shown by the letters ABCDEFGHJKA on plan P-32 Saint-Gabriel, prepared on October 15, 1985 by Guy Filion, land-surveyor, with the technical description bearing the same date, these documents being identified by the Greffier de la Ville.

Certificat en vertu de
l'article 67 de la Charte
que monsieur le Maire
est absent par maladie.

Maurice Bouchard
Greffier de la Ville

Président du Comité
exécutif

Jean Lamoreaux

Le Greffier de la Ville

Maurice Bouchard

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 28 FEV. 1986